



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 17 avril 2024

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général** **pour l'année 2023**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2023;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général du 26 février 2024,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2023 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2023.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2023; et
- le rapport de l'organe de révision du 26 février 2024.

Les états financiers de l'Hospice général pour l'exercice 2023 présentent les données financières suivantes :

- **le total du bilan s'élève à 1 371 millions de francs, en augmentation de 17,3 millions de francs** par rapport à l'exercice précédent.

La valeur nette des immeubles de rapport et des terrains est en augmentation de **18,2 millions de francs**, en raison des travaux de rénovation du parc de rapport (Maraîchers 2, 4, 6 et Cité Carl-Vogt). Le montant brut des immobilisations corporelles augmente de 17,3 millions de francs, dont notamment 9,7 millions de francs pour la transformation et l'aménagement de nouveaux lieux d'accueil tels que Modulis, Saint-James et Louis-Casaï.

Le montant des créances reste stable, à 63,4 millions de francs et se compose principalement des forfaits du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) du 4^e trimestre (38 millions de francs) et des débiteurs de l'assurance-invalidité (AI) (20 millions de francs). Les actifs transitoires (50,6 millions de francs, + 9,2 millions de francs) concernent les reclassements des périodes d'aide en hausse, en lien avec l'augmentation des dossiers financiers de l'action sociale et l'aide aux migrants (20 719 dossiers en 2023 VS 19 257 en 2022).

En parallèle, la hausse des passifs courants (203 millions de francs, + 81 millions de francs) est liée à un emprunt de 80 millions de francs dont l'échéance est en 2024. Les dettes à long terme sont en diminution de 67,5 millions de francs, en lien avec le reclassement de l'emprunt de 80 millions de francs de long terme à court terme;

- **le résultat net d'exploitation se monte à 4,7 millions de francs, en diminution de 2,9 millions de francs.** Il se décompose ainsi :
 - **résultat des prestations : 0 franc,**
 - coût net : 474,2 millions de francs, couverts par la subvention de l'Etat,

- l'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF; rs/GE D 1 11)). En augmentation de 53,9 millions de francs par rapport à 2022, les prestations nettes à charge du canton pour les usagères et usagers de l'Hospice général s'élèvent à 474,2 millions de francs. Ces prestations ont été couvertes par une subvention de 474,1 millions de francs, et seront complétées début 2024 par un solde restant à recevoir de 0,07 million de francs. Les charges de prestations nettes sont en hausse pour les programmes C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale » et C05 « Actions en matière d'asile et de migration », en lien direct avec la hausse du nombre de dossiers. Pour le programme C01, + 21,8 millions de francs, pour 14 909 dossiers mensuels en moyenne (+ 509). En ce qui concerne le programme C05, hausse de + 32,1 millions de francs, pour un total de 5 810 dossiers mensuels en moyenne (+ 953). En 2023, l'arrivée de 256 réfugiées et réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA) a entraîné une forte hausse des coûts, en lien avec l'accompagnement nécessaire à la prise en charge de cette population aux besoins spécifiques;
- **résultat de fonctionnement** : + 4,7 millions de francs :
 - total fonctionnement net : 103,5 millions de francs,
 - les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 172,5 millions de francs, en hausse de + 20,9 millions de francs par rapport à 2022. Cette hausse est directement en lien avec la crise ukrainienne et l'arrivée des RMNA, et en conséquence avec l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs affectés à leur prise en charge,
 - les recettes propres de fonctionnement (68,9 millions de francs) sont en augmentation (+ 5,7 millions de francs), essentiellement grâce aux subventions fédérales (SEM). La subvention de fonctionnement a permis de couvrir la totalité des coûts. Il subsiste un solde net de fonctionnement bénéficiaire de 4,7 millions de francs;
- **résultat de l'évaluation** du parc immobilier : - 2,7 millions de francs :
 - selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie,

- un solde à recevoir de subvention de prestations, de 0,07 million de francs, figure à l'actif du bilan,
- en application de la directive transversale concernant le traitement des bénéficiaires et pertes des entités subventionnées, l'éventuel solde de la subvention de fonctionnement non dépensé impactera la réserve conjoncturelle à l'échéance du contrat,
- le total des liquidités s'établit à 0,9 million de francs à fin 2023, en diminution de 20,6 millions de francs, principalement due aux flux résultant des activités d'exploitation,
- le total des fonds propres s'élève à 816 millions de francs, en augmentation de 2 millions de francs. Cette progression s'explique par la combinaison de la réévaluation du parc immobilier (- 2,7 millions de francs) et du résultat d'exploitation 2023 (+ 4,7 millions de francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 26 février 2024 comprenant les états financiers individuels 2023



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit des

comptes annuels 2023

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, Genève**Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Hospice général, institution genevoise,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration
sur l'audit des comptes annuels

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



**Hospice général, institution genevoise,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration
sur l'audit des comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Hamza Lachkar

Genève, le 26 février 2024

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe

A. Etats financiers

Bilan au 31 décembre 2023

En kCHF

ACTIF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités	A1-0	905	21 460
Débiteurs	A1-1	63 401	63 158
Actifs transitoires	A1-2	50 560	41 395
Total des actifs courants		114 865	126 012
Immobilisations financières	A1-3	15 887	15 059
Immobilisations incorporelles	A1-4	7 461	5 350
Immobilisations corporelles	A1-5	98 868	92 195
Immeubles et terrains	A1-6	1 114 755	1 096 505
Actifs affectés	A1-7	18 726	18 170
Total des actifs immobilisés		1 255 697	1 227 280
TOTAL DE L'ACTIF		1 370 562	1 353 292

PASSIF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Passifs courants	A1-8	203 024	121 963
Total des passifs courants		203 024	121 963
Dettes à long terme	A1-8	319 029	386 490
Provisions	A1-9	5 777	6 023
Subventions d'investissement	A1-10	6 309	4 884
Fonds et dons	A1-11	20 308	19 834
Total des passifs non-courants		351 422	417 231
Total des fonds étrangers		554 447	539 194
Capital historique		103 117	103 117
Réserve conjoncturelle Hg		11 077	11 077
Réserve de réévaluation immobilier		699 363	697 217
Résultat non affecté sur mandat de prestations en cours		0	-3 580
Résultat de l'exercice		2 015	9 766
Réserve HLM		545	542
Total des fonds propres		816 115	818 139
TOTAL DU PASSIF		1 370 562	1 353 292

Compte d'exploitation

Pour l'exercice au 31 décembre 2023 - Prestations et fonctionnement

Compte de résultat En kCHF	Notes	Comptes au 31.12.2023	Comptes au 31.12.2022
Subventions et contributions publiques	A2-1	614 933	543 833
Subventions - Canton de Genève		582 407	516 325
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement		30 304	24 618
Autres subventions Etat et Ville Genève		230	907
Utilisation des subventions d'investissement		1 992	1 984
Produits d'exploitation		144 183	111 513
Subventions publiques		122 587	94 197
Remboursements de tiers		16 905	12 528
Produits des pensions (établissements)		596	514
Utilisation des dons et fonds affectés		463	1 551
Autres produits d'exploitation		3 632	2 723
Produits immobiliers, nets	A2-2	31 712	30 854
Total des revenus d'exploitation		790 828	686 199
Prestations d'aide accordées	A2-1	613 667	526 987
Prestations action sociale		396 810	374 970
Prestations asile		216 857	152 017
Charges de fonctionnement	A2-3	172 356	151 557
Charges de personnel		152 069	136 104
Charges d'exploitation		16 493	11 206
Charges liées aux établissements		222	-115
Charges - Fonds et dons affectés		463	1 551
Amortissements		3 108	2 811
Total des charges d'exploitation		786 022	678 545
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 805	7 655
Résultat financier		-118	-34
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		4 688	7 621
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER		-2 673	2 145
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		2 015	9 766

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice au 31.12.2023

	31.12.2023 kCHF	31.12.2022 kCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	4 688	7 621
Résultat financier	5 654	4 606
Amortissements	12 810	9 881
Variation des provisions	(246)	3 037
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	6 266	821
Autofinancement	29 172	25 966
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(3 708)	(27 341)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(556)	617
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	(9 165)	(13 224)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	36 558	420
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	78 232	13 182
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	130 533	(380)
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(17 809)	(7 709)
Investissements immobiliers	(20 923)	(30 858)
Investissements immobilisations incorporelles	(3 785)	(1 721)
(Augmentation)/Diminution immobilisations financières	(3 629)	2 452
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	3	(6)
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(46 144)	(37 841)
Cash flow libre	84 390	(38 221)
Activités de financement		
Subvention de prestations à restituer	(29 853)	19 097
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	556	(617)
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	1 424	265
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	(3 876)	(9 732)
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	(67 461)	32 634
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(82)	(157)
Intérêts hypothécaires	(5 536)	(4 572)
Autres résultats financiers	(118)	(34)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	(104 945)	36 886
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	(20 555)	(1 335)

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2023 kCHF	au 01.01.2023 kCHF
Caisse	14	16
Poste	644	1 082
Banque	247	518
Compte courant cash pooling		19 844
Total	905	21 460

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

(20 555)

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice au 31.12.2023

	Capital historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation immobilier	Total fortune propre	Subvention fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres en kCHF
Etat au 31 décembre 2021	103 117	7 036	697 217	807 370	(945)	(2 635)	548	804 337
Ajustement de début d'exercice				0	(2 635)	2 635		0
Variation de la réserve HLM				0			(6)	(6)
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc rééval. Immobilier)			2 145	2 145		7 621		9 766
Affectation du résultat fin de mandat		4 041		4 041	3 580	(7 621)		(0)
Etat au 31 décembre 2022	103 117	11 077	699 362	813 556	0	0	542	814 098
Ajustement de début d'exercice				0				0
Variation de la réserve HLM				0			3	3
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc rééval. Immobilier)			(2 673)	(2 673)	4 688			2 015
Etat au 31 décembre 2023	103 117	11 077	696 689	810 883	4 688	0	544	816 115

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2023-2026, la réserve conjoncturelle sera impactée des résultats à l'échéance du mandat.

Annexes aux états financiers

Pour l'exercice au 31.12.2023

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, régi notamment par :

- la constitution genevoise du 14 octobre 2012 (A 2 00) ; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles) ;
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (A 2 24) ;
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'administration le 08 novembre 2021 et adopté par le Conseil d'Etat le 12 janvier 2022 ;
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (RS 142.20), ainsi que l'Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (RS 142.312)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2023 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 26.02.2024.

Un contrat de prestations 2023-2026 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général établit ses comptes conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et du Canton de Genève (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes.

Normes applicables : IPSAS 1 à 5, 9 à 14, 16 à 24 et 26 à 42.

Normes non applicables par anticipation : les améliorations publiées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement ne sont pas applicables par anticipation.

Dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39.

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général se base sur la méthodologie du modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Il a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- **Les composantes du système de contrôle interne** de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Descriptif du SCI et environnement de contrôle » dont les révisions successives sont validées par le CA.
- **Gestion des risques** : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux migrants, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements séniors, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (contrôleurs de gestion). La matrice des risques institutionnels majeurs est validée par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- **Activités de contrôle** : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, le contrôle et suivi budgétaire, le suivi des indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- **L'information et communication** : englobe tous les outils de reporting (flash trimestriel, rapport financier quadrimestriel, indicateurs de mandat, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- **Les objectifs du Système de Contrôle Interne** : Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique institutionnelle par une gestion des activités efficace et efficiente, la conformité aux lois et directives, la protection du patrimoine de l'Hospice général, la prévention, mitigation et détection des erreurs et irrégularités, la garantie de la fiabilité et intégralité de la comptabilité et des rapports financiers
- **Les opérations de suivi en continu du SCI** : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par le contrôle de gestion, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier effectue valide à la fois le suivi des plans d'actions, et la mise à jour de l'analyse de risques. Le processus de suivi du SCI est ensuite validé annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-0 – Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires.

Le compte principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DFJ).

En kCHF	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	14	16
Poste	644	1 082
Banque	247	518
Cash pooling	0	19 844
Total des liquidités	905	21 460

A1-1 – Débiteurs

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué.

En KCHF	Débiteurs fonctionnement	Débiteurs publics - Prestations	Débiteurs usagers court terme	Débiteurs AI- SPC	Total
Solde au 01.01.2022	6 639	12 076	4 663	44 110	67 487
Variation	4 342	14 781	764	7 454	27 341
Créances brutes au 31.12.2022	10 980	26 857	5 427	51 564	94 828
Solde au 01.01.2023	10 980	26 857	5 427	51 564	94 828
Variation	901	3 364	650	-1 206	3 708
Créances brutes au 31.12.2023	11 881	30 220	6 076	50 358	98 536
Ajustement de valeur débiteurs					
Ajustement à l'ouverture 01.01.2022	2 001	0	4 111	24 037	30 149
Utilisation de provision 2022	0	0	-507	-11 093	-11 600
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-1 664	0	901	13 883	13 120
Ajustement à la clôture 31.12.2022	337	0	4 505	26 827	31 670
Utilisation de provision 2023	0	0	-800	-16 407	-17 208
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-174	0	918	19 929	20 673
Ajustement à la clôture 31.12.2023	163	0	4 624	30 349	35 135
Créances nettes 2022	10 643	26 857	921	24 737	63 158
Créances nettes 2023	11 718	30 220	1 453	20 009	63 401

Les débiteurs fonctionnement sont constitués principalement du SEM pour la part relative au fonctionnement, du BIE pour des prestations en lien avec l'AIS et des débiteurs immobiliers.

Les débiteurs publics prestations sont constitués des forfaits du 4^{ème} trimestre du SEM, pour les prestations aux usagers. Cette position est en hausse par rapport à 2022, en lien direct avec la hausse du nombre de dossiers.

Les débiteurs usagers court terme sont constitués des créances des débiteurs AMIG relatives à la facturation des prestations d'hébergement, santé ou assistance.

Les débiteurs AI/SPC correspondent au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC. Nous constatons en 2023, une diminution de MCHF 1.2 de créances brutes ; (2346 dossiers en attente de décision au 31.12.2023 vs 2439 dossiers au 31.12.2022). Le taux d'encaissement des dossiers clôturés est en baisse raison pour laquelle le taux de provision a été porté à 50%.

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart	Ecart 2023-2022
Produits à recevoir prestations	11 995	7 688	n.d.	4 307
Produits à recevoir exploitation	1 584	1 725	-8.2%	-141
Produits à recevoir	13 580	9 413	44.3%	4 167
Prestations payées d'avance	36 571	31 942	14.5%	4 629
Charges payées d'avance exploitation	409	40	> 999	369
Charges payées d'avance	36 980	31 981	15.6%	4 999
Total actifs transitoires	50 560	41 395	22.1%	9 166

Ce poste est composé principalement des prestations payées d'avance (action sociale et asile) qui font l'objet d'un reclassement en fonction des périodes d'aide. Ces montants sont en forte progression en lien directe avec la hausse du volume mensuel moyen des dossiers (20'719 dossiers en 2023 vs 19'257 dossiers en 2022).

A1-3 – Immobilisations financières

En KCHF	Créances ASOC long terme	Autres débiteurs contentieux	Autres immo.financières	Total
Solde au 01.01.2022	49 631	5	711	50 347
Variation	-2 424	4	-33	-2 452
Créances brutes au 31.12.2022	47 207	9	678	47 895
Solde au 01.01.2023	47 207	9	678	47 895
Variation	3 627	0	2	3 629
Créances brutes au 31.12.2023	50 835	9	680	51 524
Ajustement de valeur débiteurs				
Ajustement à l'ouverture 01.01.2022	-33 535	0	0	-33 535
Utilisation de provision 2022	5 470	0	0	5 470
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-4 771	0	0	-4 771
Ajustement à la clôture 31.12.2022	-32 836	0	0	-32 836
Utilisation de provision 2023	3 959	0	0	3 959
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-6 760	0	0	-6 760
Ajustement à la clôture 31.12.2023	-35 637	0	0	-35 637
Créances nettes 2022	14 372	9	678	15 059
Créances nettes 2023	15 198	9	680	15 887

Cette position comporte principalement les **créances de l'action sociale long terme** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- Dossiers actifs (MCHF 27.6) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- Dossiers inactifs (MCHF 23.2) : dossiers gérés par le service contentieux.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%.
- Dossiers contentieux : provision à 100%.

Les **autres immobilisations financières** consistent en des garanties bancaires de loyers pour des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

En CHF

	Licences	Développements informatiques terminés	Applications informatiques	Développements informatiques	Total
Valeur brute au 01.01.2022	8 583 887	456 829	2 690 821	2 798 722	14 530 259
Investissements	714 384		2 039 045		2 753 429
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-160 775			-1 032 539	-1 193 314
Valeur brute au 31.12.2022	9 137 496	456 829	4 729 866	1 766 183	16 090 374
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-7 349 405	-456 829	-1 600 510	0	-9 406 744
Amortissements	-854 494		-640 117		-1 494 611
Cessions/Reclassements	160 775				160 775
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-8 043 124	-456 829	-2 240 627	0	-10 740 580
Valeur nette comptable au 31.12.2022	1 094 372	0	2 489 239	1 766 183	5 349 794
Valeur brute au 01.01.2023	9 137 496	456 829	4 729 866	1 766 183	16 090 374
Investissements	782 729			3 002 342	3 785 071
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-970 355				-970 355
Valeur brute au 31.12.2023	8 949 870	456 829	4 729 866	4 768 525	18 905 090
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-8 043 124	-456 829	-2 240 627	0	-10 740 580
Amortissements	-766 057		-908 144		-1 674 202
Cessions/Reclassements	970 355				970 355
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-7 838 826	-456 829	-3 148 771	0	-11 444 427
Valeur nette comptable au 31.12.2023	1 111 044	0	1 581 095	4 768 525	7 460 663

Ce poste comptabilise les licences, les développements informatiques et les applications financés à hauteur de MCHF 3.4 par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-10). Les principaux développements activés en 2023 sont en lien avec les projets Mobitech (outil cœur métiers) et Transum (transformation finances).

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<i>Nature</i>	<i>Taux</i>	<i>Durée</i>
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Applications informatiques	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

A1-5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments propriété de l'Hg et utilisés pour ses propres besoins (sites administratifs et centres d'hébergements).

A l'exception des investissements en lien avec l'acquisition de matériel informatique, l'ensemble des investissements corporels est financé par l'Hg.

En CHF

	Matériel et machines	Matériel informatique (hardware)	Mobilier	Véhicules	Installations	Immeubles d'exploitation	Total
Valeur brute au 01.01.2022	669 309	5 451 923	2 469 610	350 958	6 077 146	120 791 863	136 610 811
Investissements	191 883	1 500 069	507 902	27 992	4 650 786	830 025	7 708 657
Cessions/Mise en œuvre/Transfert		-277 928					-277 928
Valeur brute au 31.12.2022	861 192	6 674 064	2 977 512	378 950	11 527 931	121 621 888	144 041 540
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-584 830	-3 955 647	-1 177 013	-310 304	-2 061 825	-35 648 298	-43 737 915
Amortissements	-54 089	-700 983	-290 694	-16 452	-1 269 510	-6 054 713	-8 386 341
Cessions/Reclassements		277 928					277 928
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-638 919	-4 378 602	-1 467 707	-326 756	-3 331 335	-41 703 011	-51 846 328
Valeur nette comptable au 31.12.2022	222 274	2 295 462	1 509 805	52 194	8 196 596	79 918 878	92 195 208
Valeur brute au 01.01.2023	861 192	6 674 064	2 977 512	378 950	11 527 931	121 621 888	144 041 540
Investissements	17 555	1 243 926	233 481	41 352	9 708 147	6 564 662	17 809 123
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-34 369	-380 404	-55 397	-61 000	0		-531 170
Valeur brute au 31.12.2023	844 378	7 537 586	3 155 596	359 302	21 236 079	128 186 551	161 319 492
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-638 919	-4 378 602	-1 467 707	-326 756	-3 331 335	-41 703 011	-51 846 328
Amortissements	-66 873	-851 945	-317 458	-22 359	-3 652 861	-6 224 384	-11 135 879
Cessions/Reclassements	34 369	380 404	55 397	61 000			531 170
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-671 422	-4 850 143	-1 729 768	-288 115	-6 984 196	-47 927 394	-62 451 037
Valeur nette comptable au 31.12.2023	172 955	2 687 443	1 425 828	71 187	14 251 882	80 259 156	98 868 450

- **Matériel et machines** : achat de matériel hors informatique.
- **Mobilier** : achat de mobilier d'exploitation (en 2023 principalement pour le centre de formation et le bureau d'information sociale (BIS)).
- **Véhicules** : achat d'un tracteur.
- **Matériel informatique** : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent).
- **Installations** : travaux de transformations et d'aménagements de nouveaux lieux d'accueil notamment Modulis, St James et Louis-Casai.
- **Immeubles d'exploitation** : des travaux ont été engagés pour les centres AMIG ; essentiellement Praille 41 et Coudriers.

Amortissements :

Nature	Taux	Durée
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations*	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans

*Les installations effectuées dans le cadre de la crise migratoire Ukraine sont amorties selon la durée du bail.

L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

Composant	Taux	Durée
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuesseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc de rapport : CHF 1.115 milliard

Réévaluation annuelle du parc : -MCHF 2.7

La Constitution de la République et canton de Genève (§98 « aliénation d'immeubles), restreint l'Hospice général par rapport à la vente de ses immeubles.

☞ **Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :**

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque* des bâtiments.

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit « immorating », lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecureuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de MCHF 18.2, dont :**

- **+MCHF 20.9 de travaux activés** (essentiellement immeubles Maraichers 2-4-6 et Cité Carl Vogt)
- **-MCHF 2.7 d'écart d'évaluation annuel**

En CHF

	Immeubles de rapport	Droits de superficie	Total
Valeur au 01.01.2022	995 538 250	67 964 300	1 063 502 550
Investissements	30 857 663		30 857 663
Réévaluations	2 145 210		2 145 210
Valeur nette comptable au 31.12.2022	1 028 541 123	67 964 300	1 096 505 423
Valeur au 01.01.2023	1 028 541 123	67 964 300	1 096 505 423
Investissements	20 922 990		20 922 990
Réévaluations	-2 673 030		-2 673 030
Valeur nette comptable au 31.12.2023	1 046 791 083	67 964 300	1 114 755 383

*La valeur intrinsèque correspond au coût de construction (diminué d'un indice de vétusté) et du prix du terrain.

Le parc de rapport est constitué ainsi :

Immeubles de rapport (en CHF)	Valeur 31.12.2021	Activations 2022	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2022	Valeur 31.12.2022	Activations 2023	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2023	Valeur 31.12.2023
ALPES 20	12 450 000	-	12 450 000	40 000	12 490 000	-	12 490 000	10 000	12 500 000
AMAT 28	23 120 000	219 161	23 339 160	-99 161	23 240 000	77 751	23 317 750	-3 387 751	19 930 000
ASTERS 4	10 430 000	33 800	10 463 799	-36 200	10 500 000	-	10 500 000	160 000	10 660 000
BASTONS 16	13 570 000	-	13 570 000	339 000	13 900 000	-	13 900 000	10 000	13 910 000
BEAUX-CHAMPS 7 - GOMARIN	7 970 000	1 264 945	9 234 945	-654 845	8 580 000	192 563	8 772 563	-112 563	8 660 000
BERGUES 25	17 610 000	108 248	17 718 247	411 753	18 130 000	261 562	18 391 562	68 438	18 460 000
BERNE 22	3 260 000	166 209	3 426 209	-116 209	3 310 000	19 821	3 329 821	-9 821	3 320 000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	21 370 000	146 095	21 516 095	-116 095	21 400 000	260 707	21 660 707	-220 707	21 440 000
CAVOUR 3	6 240 000	154 465	6 394 465	-54 465	6 340 000	24 000	6 364 000	106 000	6 470 000
CHALET LA PERRETTE	470 000	-	470 000	0	470 000	-	470 000	0	470 000
CHAMPEL 4	14 880 000	66 510	14 946 510	23 490	14 970 000	19 096	14 989 096	-1 949 096	13 040 000
CHAMPEL 73	17 950 000	137 705	18 087 705	42 295	18 130 000	19 815	18 149 816	240 185	18 390 000
CHAPONNIERE 14	8 150 000	7 960	8 157 960	272 040	8 430 000	211 453	8 641 453	-11 453	8 630 000
CLAIR-MATIN 10-14	12 080 000	-	12 080 000	260 000	12 340 000	114 075	12 454 075	135 925	12 590 000
CLOCHETTES 12	16 420 000	139 348	16 559 348	652	16 560 000	194 993	16 754 993	-14 993	16 740 000
CLUSEJ 43	8 130 000	61 760	8 191 760	158 240	8 350 000	30 480	8 380 480	369 520	8 750 000
CONSEIL-GENERAL 12	9 530 000	95 786	9 625 786	-35 786	9 590 000	470 722	10 060 721	149 278	10 210 000
CORNAVIN 22	33 190 000	-	33 190 000	30 000	33 220 000	-	33 220 000	0	33 220 000
DIME 1-11 / 2-6	24 130 000	-	24 130 000	360 000	24 490 000	104 834	24 594 834	845 166	25 440 000
DUMAS 23-23A	39 110 000	416 840	39 526 839	403 161	39 930 000	178 374	40 108 373	1 251 626	41 360 000
CHALET FLORIMONT / GRYON	-	-	-	-230 000	-	-	-	-	-
FORT-BARREAU 29-31	5 850 000	451 139	6 301 139	-411 139	5 890 000	120 050	6 010 050	-230 050	5 780 000
GEORGES-FAVON 41	11 290 000	-	11 290 000	70 000	11 360 000	-	11 360 000	30 000	11 390 000
GLACIS-DE-RIVE 5	22 350 000	167 193	22 517 193	112 807	22 630 000	18 764	22 648 764	-18 764	22 630 000
HEL'VETIQUE 24	11 350 000	1 926	11 351 925	488 074	11 840 000	414 029	12 254 029	-24 029	12 230 000
LEON-GAUD 11	12 440 000	-	12 440 000	460 000	12 900 000	-	12 900 000	120 000	13 020 000
MAISONNEUVE 5	6 610 000	-	6 610 000	10 000	6 620 000	10 503	6 630 503	29 497	6 660 000
MARAICHERS 2-4-6	32 790 000	10 896 814	43 686 814	-546 814	43 140 000	7 354 622	50 494 622	3 765 378	54 260 000
MARAICHERS 10-10BIS	16 420 000	94 996	16 524 996	-44 996	16 480 000	118 098	16 598 097	-108 098	16 490 000
MARAICHERS 13 / 17	29 640 000	188 355	29 828 355	-128 355	29 700 000	-	29 700 000	80 000	29 780 000
MARC-CHARROT 22	1 030 000	-	1 030 000	20 000	1 050 000	-	1 050 000	0	1 050 000
MIREMONT 3	8 990 000	-	8 990 000	90 000	9 080 000	14 079	9 094 079	-14 079	9 080 000
MOLLEBEAU 35-37	35 270 000	48 000	35 318 000	-18 000	35 300 000	146 758	35 446 758	153 242	35 600 000
MONT-BLANC 24	19 700 000	1 118	19 701 117	218 882	19 920 000	161 126	20 081 126	-1 126	20 080 000
NOUVELLE ROSERAIE VILLA GARDIE	380 000	-	380 000	0	380 000	-	380 000	0	380 000
PEUPLIERS 24BIS	4 230 000	13 650	4 243 650	366 350	4 610 000	-	4 610 000	110 000	4 720 000
POLIUZZI	26 220 000	-	26 220 000	260 000	26 480 000	-	26 480 000	-930 000	25 550 000
RHONE 29	77 030 000	29 027	77 059 027	60 973	77 120 000	-	77 120 000	50 000	77 170 000
RICHARD-WAGNER 5	15 490 000	209 451	15 699 451	-99 451	15 600 000	124 066	15 724 066	115 934	15 840 000
SAINT-VICTOR 2	8 400 000	-	8 400 000	20 000	8 420 000	-	8 420 000	0	8 420 000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	20 540 000	2 990 000	23 530 000	-0	23 530 000	3 625 382	27 155 382	-4 815 382	22 340 000
SAINTE-CLOTILDE 21	8 660 000	-	8 660 000	90 000	8 750 000	62 898	8 812 898	17 102	8 830 000
SENEBIER 12	7 860 000	42 986	7 902 986	87 014	7 990 000	-	7 990 000	0	7 990 000
SERVETTE 96	14 290 000	-	14 290 000	0	14 290 000	96 000	14 386 000	524 000	14 910 000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	64 390 000	323 809	64 713 809	96 191	64 810 000	784 019	65 594 019	-184 019	65 410 000
HEL'VETIQUE 24	10 780 000	-	10 780 000	10 000	10 790 000	-	10 790 000	-30 000	10 760 000
VESSY MAISON DE GARDIEN	960 000	5 200	965 200	-5 200	960 000	-	960 000	0	960 000
VILLAGE-SUISSE 19-23	40 840 000	37 876	40 877 876	992 124	41 870 000	24 660	41 894 660	5 340	41 900 000
V-SUISSE 30-34/C-VOGT 32/YVOY 7	40 180 000	1 847 109	42 027 109	-57 109	41 970 000	46 942	42 016 942	3 058	42 020 000
YVOY 1	6 790 000	-	6 790 000	70 000	6 860 000	-	6 860 000	20 000	6 880 000
YVOY 1-5	34 070 000	10 343 017	44 413 017	-963 017	43 450 000	3 151 636	46 601 636	178 364	46 780 000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	50 650 000	16 500	50 666 500	-16 500	50 650 000	64 113	50 714 113	785 887	51 500 000
YVOY 27-29	9 260 000	117 896	9 377 896	-187 896	9 190 000	125 040	9 315 040	164 960	9 480 000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN	4 850 000	-	4 850 000	40 000	4 890 000	-	4 890 000	0	4 890 000
LE PONT / OCTROI 11	2 000 000	-	2 000 000	0	2 000 000	-	2 000 000	0	2 000 000
PIERRE GRISE	20 550 000	-	20 550 000	0	20 550 000	-	20 550 000	0	20 550 000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7 670 000	-	7 670 000	0	7 670 000	-	7 670 000	0	7 670 000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	2 170 000	-	2 170 000	0	2 170 000	-	2 170 000	0	2 170 000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	118 251	12 873	131 123	0	131 123	2 279 960	2 411 083	0	2 411 083
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	995 538 250	30 857 663	1 026 395 911	2 145 210	1 028 541 123	20 922 990	1 049 464 112	-2 673 030	1 046 791 083

A1-7 – Actifs affectés

Comptabilisation :

- Les Fonds sont administrés séparément de la comptabilité de l'Hospice général, seul le résultat de l'actif et du passif des Fonds figurent au bilan de l'Institution en fin d'année. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur).
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document révisé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2022).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme ses représentants dans les comités des fonds au début de chaque législature sauf indication contraire au règlement du fonds. Ils sont des membres actifs du conseil d'administration et sont donc choisis en son sein.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

Les actifs immobiliers sont gérés par le service immobilier de l'Hospice général, la politique immobilière de l'Institution s'applique. Les actifs mobiliers sont placés selon la stratégie de placement validée par le Conseil d'administration le 28 mars 2022 qui intègre notamment les critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) définis pour l'Hospice général.

En kCHF	Total composition fonds affectés	Total				
		Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1 609	157	86	686	562	118
Titres et placements	5 037	2 082	607	1	953	1 396
Immeubles de rapport	12 030	0	1 660	6 130	4 240	0
Autres actifs/passifs	49	12	3	0	25	8
Total Actifs affectés	18 726	2 251	2 356	6 817	5 780	1 522

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif.

A1-8 – Passifs courants et dettes à long terme

	Subventions prestations à restituer	Passifs transitoires	Autres fonds étrangers	Emprunts privés	Emprunts hypothécaires*	Emprunts obligataires*	Total
Solde au 01.01.2022	10 756	26 182	3 763	80 000	277 149	55 000	452 849
Mouvements monétaires :							
augmentation	29 853	39 364	774	0	32 400	0	102 391
diminution	-10 756	-26 182	-254	0	-3 596	-6 000	-46 787
Solde au 31.12.2022	29 853	39 364	4 283	80 000	305 953	49 000	508 453
Dont							
Part non courante			2 859	80 000	261 131	42 500	386 490
Part courante	29 853	39 364	1 424		44 822	6 500	121 963

Solde au 01.01.2023	29 853	39 364	4 283	80 000	305 953	49 000	508 453
Mouvements monétaires :							
augmentation	0	2 064	37 620	0	33 400	0	73 084
diminution	-29 853	-3 832	-450	0	-18 848	-6 500	-59 484
Solde au 31.12.2023	0	37 596	41 453	80 000	320 505	42 500	522 053
Dont							
Part non courante			3 471		279 558	36 000	319 029
Part courante	0	37 596	37 982	80 000	40 946	6 500	203 024

* Voir détail dans le tableau de la page suivante

Subvention prestations à restituer :

Lorsque le montant des subventions de prestations reçues est supérieur aux charges effectives, l'Hospice général doit restituer à l'Etat 100% du non dépensé (voir note subvention A3-2).

Passifs transitoires : subvention de prestations à restituer mandat 2019-2022 MCHF 6, charges à payer prestations - délimitations des périodes d'aide MCHF 19.3, produits reçus d'avance MCHF 2.2 et charges à payer exploitation MCHF 10.1.

Emprunts privés : MCHF 80 permettant de financer le fonds de roulement de l'Institution. Ce prêt, réalisé à la demande de l'Etat de Genève, porte un taux de 0% et a été dénoncé pour le 31 décembre 2024. Il fera l'objet d'un renouvellement.

Emprunts hypothécaires et obligataires : soucieux de l'échelonnement de sa dette l'Hg pondère ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans) par des avances à terme fixe à court terme et des emprunts obligataires à moyen terme pour les financements des centres AMIG.

L'endettement total est en diminution de MCHF 8.1 et se décompose comme suit :

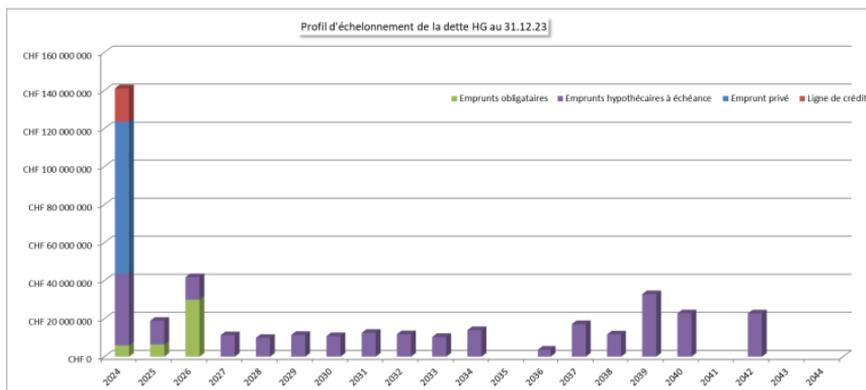
Nouveaux financements : **MCHF +33.4** - Emprunts hypothécaire notamment pour Carl Vogt et Maraichers

Amortissements : **MCHF -25.3**.

Emprunts hypothécaires et obligataires au 31.12.2023

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2023	Evolution annuelle		Solde au 31.12.2023	Taux	Durée	Échéance	
			Nouveaux tirages	Amort.					
BCGE	Asters 4	5 000 000			5 000 000	Fixe	1,80%	15 ans	10.11.2027
BCGE	Amat 28	10 000 000			10 000 000	Fixe	2,09%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Amat 28	4 318 000		-173 000	4 145 000	Fixe	1,70%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Bastions 16	4 000 000			4 000 000	Fixe	1,07%	10 ans	19.12.2024
BCGE	Bergues 25	6 500 000			6 500 000	Fixe	1,55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Cavour 3	3 000 000			3 000 000	Fixe	1,69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Champel 4	8 300 000			8 300 000	Fixe	2,00%	20 ans	09.11.2032
BCGE	Champel 73	2 500 000			2 500 000	Fixe	1,99%	18 ans	09.11.2030
BCGE	Champel 73	4 400 000			4 400 000	Fixe	1,66%	16 ans	19.12.2030
BCGE	Chaponnière 14	3 900 000			3 900 000	Fixe	2,66%	17 ans	09.11.2030
BCGE	Clair-Matin 10-12-14	7 960 000			7 960 000	Fixe	1,93%	17 ans	09.11.2029
BCGE	Clochettes 12	8 000 000			8 000 000	Fixe	1,74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Cluse 43	2 000 000			2 000 000	Fixe	2,01%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Cluse 43	1 540 000			1 540 000	Fixe	2,04%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Dime 1-11	11 830 000		-130 000	11 700 000	Fixe	2,70%	20 ans	06.12.2033
BCGE	Georges-Favon 41	4 000 000			4 000 000	Fixe	1,69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Helvétique 24	4 500 000			4 500 000	Fixe	1,55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Léon-Gaud 11	5 400 000			5 400 000	Fixe	1,70%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Miremont 3	3 800 000			3 800 000	Fixe	1,74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Poluzzi	10 600 000		-140 000	10 460 000	Fixe	4,02%	20 ans	03.07.2028
BCGE	Richard-Wagner 5	6 300 000			6 300 000	Fixe	1,79%	15 ans	09.11.2027
BCGE	Ste-Clotilde 21	3 500 000			3 500 000	Fixe	1,94%	17 ans	10.11.2029
BCGE	Yvoy 27-29	4 416 500		-54 750	4 361 750	Fixe	2,13%	20 ans	15.12.2036
BCGE	Village-Suisse 19-21-23	7 000 000			7 000 000	Fixe	0,85%	17 ans	27.12.2037
BCGE	Village-Suisse 19-21-23	15 050 000		-350 000	14 700 000	Fixe	1,10%	17 ans	27.12.2037
BCGE	Maraicher 2-4-6	14 500 000			14 500 000	Fixe	2,70%	17 ans	19.12.2039
BCGE	Maraicher 2-4-6		18 400 000		18 400 000	Fixe	2,92%	16 ans	19.12.2039
BCGE	Village-Suisse 30-32-34	17 139 999		-286 667	16 853 332	Fixe	0,91%	15 ans	18.07.2034
Total BCGE		179 454 499	18 400 000	-1 134 417	196 720 082				
UBS	Maraichers 13	13 355 000		-5 715 000	7 640 000	ATF 11M	2,60%	11mois	26.06.2024
UBS	Bourg-de-Four 8	9 285 000		-9 285 000	0	ATF 7M	1,70%	7mois	17.07.2023
UBS	Dumas 23-23A	7 400 000			7 400 000	ATF 14Y	2,60%	16mois	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	3 400 000			3 400 000	Fixe	3,13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	2 300 000			2 300 000	Fixe	3,13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	1 858 000			1 858 000	Fixe	3,13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Yvoy 1a-3-5	30 213 600		-372 800	29 840 800	Fixe	1,12%	20 ans	01.10.2042
UBS	Yvoy 12-13-15	28 910 000		-360 000	28 550 000	Fixe	1,10%	20 ans	02.03.2040
Total UBS		96 721 600	0	-15 732 800	80 988 800				
CS	Rhône 29	9 830 000			9 830 000	Fixe	3,70%	25 ans	21.04.2031
CS	Mont-Blanc 24	6 792 500		-62 500	6 730 000	Fixe	1,25%	14 ans	22.12.2036
CS	Mont-Blanc 24	2 312 500		-187 500	2 125 000	Fixe	1,25%	14 ans	22.12.2036
CS	Yvoy 1	3 231 250		-75 000	3 156 250	Fixe	3,40%	15 ans	30.01.2031
Helvetia	Moillebeau 35-37	4 110 000		-590 000	3 520 000	Fixe	1,25%	14 ans	31.12.2029
Helvetia	Moillebeau 35-37	3 500 000		-1 000 000	2 500 000	Fixe	1,00%	11 ans	30.06.2026
Raiffeisen	Bourg-de-Four 8		15 000 000	-66 000	14 934 000	Fixe	2,55%	15 ans	31.07.2038
Total autres établissements bancaires		29 776 250	15 000 000	-1 981 000	42 795 250				
Emprunts obligataires	Emprunt n°1 - Tranche 1	0			0	Fixe	0,20%	3 ans	25.09.2020
	Emprunt n°1 - Tranche 2	0			0	Fixe	0,30%	5 ans	23.11.2022
	Emprunt n°1 - Tranche 3	6 000 000			6 000 000	Fixe	0,40%	7 ans	23.11.2024
	Emprunt n°2	16 000 000			16 000 000	Fixe	0,70%	8 ans	29.06.2026
	Emprunt n°3 - Tranche 1	0			0	Fixe	0,10%	3 ans	15.10.2021
	Emprunt n°3 - Tranche 2	6 500 000		-6 500 000	0	Fixe	0,40%	5 ans	15.10.2023
	Emprunt n°3 - Tranche 3	6 500 000			6 500 000	Fixe	0,60%	7 ans	15.10.2025
	Emprunt n°3 - Tranche 4	6 500 000			6 500 000	Fixe	0,75%	8 ans	15.10.2026
Emprunt n°4	7 500 000			7 500 000	Fixe	0,20%	7 ans	17.07.2026	
Total emprunts obligataires		49 000 000	0	-6 500 000	42 500 000				
Sous-total à court terme		51 322 217	0	-3 876 000	47 446 217		1,93%		
Sous-total à long terme		303 630 132	33 400 000	-21 472 217	315 557 915		1,76%		
Total Parc HG		354 952 349	33 400 000	-25 348 217	363 004 132		1,78%		

Taux moyen pondéré sur parc Hg 2023	1,78%
Taux moyen pondéré sur parc Hg 2022	1,62%



En 2024, une importante part d'emprunts à court terme arrivera à échéance et fera l'objet d'un renouvellement dont la durée sera à déterminer selon l'évolution des taux à court terme vs long terme. Le taux moyen pondéré des emprunts est en hausse, en lien avec la hausse globale des taux d'intérêts et se monte à 1.78%.

A1-9 - Provisions

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

En kCHF	01.01.2023	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2023
Provisions courantes exploitation	1 423	4 332	0	-78	5 677
Provisions courantes prestations	4 600	100	0	-4 600	100
Total provisions	6 023	4 432	0	-4 678	5 777

Provisions courantes exploitation : composée d'une provision pour des litiges en cours suivis par le service juridique pour MCHF 4.3, RH pour MCHF 0.3 et immobilier pour MCHF 1.1.

Provisions courantes prestations : cette position est constituée d'un litige en cours.

Le montant des provisions reflète notre estimation financière à ce stade des procédures.

A1-10 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2019	7 840 305	6 207 396	14 047 701	7 899 657	21 947 358
En 2020	1 327 971	-60 276	1 267 695	365 967	1 633 662
En 2021	475 894	313 702	789 596	485 257	1 274 853
En 2022	718 498	286 902	1 005 400	1 243 140	2 248 540
En 2023	2 230 401	0	2 230 401	1 186 075	3 416 476
A fin 2023	12 593 069	6 747 724	19 340 793	11 180 096	30 520 889
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2019	-6 603 198	-3 661 046	-10 264 244	-6 196 106	-16 460 350
En 2020	-954 658	-441 155	-1 395 813	-697 665	-2 093 478
En 2021	-858 142	-441 155	-1 299 297	-383 525	-1 682 822
En 2022	-848 186	-455 501	-1 303 687	-679 816	-1 983 503
En 2023	-709 775	-463 941	-1 173 716	-818 458	-1 992 174
Cumul à fin 2023	-9 973 958	-5 462 799	-15 436 757	-8 775 570	-24 212 327
Cumul fin 2019	1 237 107	2 546 349	3 783 456	1 703 551	5 487 008
En 2020	373 314	-501 431	-128 118	-331 698	-459 815
En 2021	-382 248	-127 453	-509 701	101 732	-407 969
En 2022	-129 688	-168 599	-298 287	563 324	265 037
En 2023	1 520 626	-463 941	1 056 685	367 617	1 424 302
A fin 2023	2 619 112	1 284 924	3 904 036	2 404 526	6 308 562

A1-11 – Fonds et dons

Fonds affectés

Fonds affectés	31.12.2022	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecart réévaluation immeubles	31.12.2023	Ecart	Ecart 2023-2022
Fonds Tissot	6 546	313	-92	50	6 817	4,1%	271
Fonds Conradi-Perrard	2 201	61	-11		2 251	2,3%	50
Fonds Mon Havre	2 338	27	-9		2 356	0,8%	18
Fonds Social	5 515	325	-120	60	5 780	4,8%	265
Fonds Peugeot	1 570	33	-81		1 522	-3,1%	-48
Total fonds affectés	18 170	758	-313	110	18 725	3,1%	556

Dons et legs affectés

Dons et legs	31.12.2022	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2023
Don divers projets collectifs usagers	61			61
Succession Salb	95			95
Succession Macguire	15			15
Fonds Eckert	712		(11)	701
Fonds bagatelle	4		(4)	-
Dons mesures insertion sociale et professionnelle	381	37	(64)	354
Dons mesures intégration, socialisation, lutte contre isolement	143	59	(73)	129
Dons mesures formation/éducation	90			90
Dons mesures information/prévention	18			18
Dons mesures aides aux migrants	51	(5)	(10)	36
Dons mesures culture, loisirs, sport	2	23	(16)	9
Dons mesures qualité de vie	9		(2)	7
Solidarité Ukraine	82	2	(18)	66
Total dons et legs	1 664	116	(198)	1 582

Voir note A1-7

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour les bénéficiaires Hg).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Subventions et contributions publiques

Subventions et contributions publiques (kCHF)	31.12.2023	BUDGET	Ecart	31.12.2022	Ecarts 2023-2022
Subvention DEAS Prestations	474 174	474 106	0.0%	420 263	53 912
Subvention DEAS Fonctionnement	108 233	108 233	0.0%	102 062	6 171
Subventions - Canton de Genève	582 407	582 339	0.0%	516 325	66 082
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement	30 304	23 431	29.3%	24 618	5 686
Autres subventions Etat et Ville Genève	230	166	38.3%	907	-677
Utilisation des subventions d'investissement	1 992	2 282	-12.7%	1 984	9
Total Subventions et contributions publiques	614 933	608 218	1.1%	543 833	71 100

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

Prestations d'Action sociale (C01)

Prestations d'Aide Sociale nettes : MCHF 396.5 (+MCHF 21.8)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-2 Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)	31.12.2023	BUDGET	Ecart	31.12.2022	Ecarts 2023-2022	
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP)	422 774	419 677	0,7%	397 227	25 548	6,4%
Prestations indirectes	22 019	22 993	-4,2%	20 461	1 558	7,6%
Prestations d'assistance brutes (a)	444 794	442 670	0,5%	417 688	27 106	6,5%
Remboursements organismes officiels (b)	-12 982	-13 080	-0,8%	-11 744	-1 237	10,5%
Créances sur prestations de l'exercice	-45 756	-33 730	35,7%	-39 035	-6 720	17,2%
Ajustement provision AI/SPC	19 929	9 180	117,1%	13 883	6 046	43,6%
Remboursements AI / SPC (c)	-25 827	-24 550	5,2%	-25 152	-674	2,7%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-9 176	-6 040	51,9%	-5 821	-3 355	57,6%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	396 810	399 000	-0,5%	374 970	21 840	5,8%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-314	-350	-10,2%	-263	-52	19,7%
Refacturation collectivités publiques (g)	-41	0	n.d.	-41	-0	0,0%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	396 455	398 650	-0,6%	374 666	21 788	5,8%

PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations d'assistance brutes : MCHF 444.8 (+MCHF 27.1)**

La hausse des prestations brutes versées est directement liée au nombre de dossiers mensuel moyen (+509 dossiers par rapport à 2022). Les prestations indirectes sont en hausse et comprennent :

- Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...);
- Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...).

- **Remboursements d'organismes officiels : MCHF 13 (+MCHF 1.2)**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (APG, tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont en hausse. Ils sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : -MCHF 25.8 (+MCHF 0.7)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI.

En 2023, les remboursements sont en hausse et demeurent élevés.

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : -MCHF 9.2 (-MCHF 3.4)**

Les créances constatées dans l'exercice sont celles que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations trop versées, corrections à posteriori). Elles sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs (voir A1-1).

Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : MCHF 77.7 (+MCHF 32.1)

Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-2- Subventions). Ce solde résulte de :

- **Prestations d'aide aux migrants** : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...).
- **Prises en charge externes** : soit par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou le BIE (Bureau cantonal pour l'Intégration) par l'intermédiaire de forfaits, soit dans le cadre de facturation directe aux bénéficiaires de certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (kCHF)	31.12.2023	BUDGET	Ecart	31.12.2022	Ecarts 2023-2022
Prestations d'assistance	73 012	62 919	16.0%	53 281	19 731 37.0%
Frais de santé	46 562	50 093	-7.0%	34 715	11 848 34.1%
Prestations d'assistance et santé AMIG	119 574	113 012	5.8%	87 995	31 579 35.9%
Prestations d'hébergement	81 362	68 427	18.9%	49 463	31 899 64.5%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	15 921	10 634	49.7%	14 559	1 362 9.4%
Total prestations aide aux migrants	216 857	192 072	12.9%	152 017	64 839 42.7%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-122 547	-104 679	17.1%	-94 156	-28 391 30.2%
Remboursements de tiers AMIG	-16 590	-11 938	39.0%	-12 265	-4 325 35.3%
Total prestations aide aux migrants nettes	77 720	75 456	3.0%	45 596	32 123 70.5%

PRINCIPAUX POSTES :

Prestations d'aide aux migrants : MCHF 216.9, (+MCHF 64.8)

La hausse du montant des prestations s'explique principalement par l'augmentation importante du nombre de dossiers moyens pris en charge par rapport à la moyenne 2022 (+953 dossiers).

Prestations d'assistance et de santé : MCHF 119.6 (+MCHF 31.6)

Les prestations globales versées directement aux usagers évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature).

Prestations d'hébergement : MCHF 81.4 (+MCHF 31.9)

Ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. L'augmentation des coûts est en grande partie dû à l'adaptation du dispositif d'hébergement en réponse aux nouveaux afflux migratoires.

Prestations indirectes et pertes débiteurs : MCHF 15.9 (+MCHF 1.3)

L'augmentation des prestations indirectes est notamment liée à la prise en charge de personnes nouvellement arrivées d'Ukraine et des jeunes mineurs non accompagnés (RMNA) ainsi que de la constitution de provisions sur risques.

A2-2 – Produits immobiliers

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

Le résultat du parc immobilier (MCHF 31.7) figure en net dans notre compte d'exploitation.

Il se décompose comme suit :

	Comptes 31.12.2023 kCHF	Budget 31.12.2023 kCHF	Ecart en %	Comptes 31.12.2022 kCHF	Ecart en %
Revenus d'exploitation immobiliers					
Loyers & droits de superficie	52 938	49 501	6.9%	49 977	5.9%
Subventions	3		n.d.		n.d.
Recettes diverses	14	449	-97.0%	27	-50.2%
Reprises sur provisions	253	100	153.4%	2 052	-87.7%
Total des revenus d'exploitation immobiliers	53 208	50 050	6.3%	52 057	2.2%
Charges d'exploitation immobilières					
Charges d'exploitation	(4 453)	(4 575)	-2.7%	(5 193)	-14.3%
Entretien, réparations et rénovations	(5 274)	(4 414)	19.5%	(4 262)	23.7%
Taxes & contributions	(9)	(8)	10.5%	(7)	33.7%
Amortissements	(6 224)	(6 133)		(6 055)	
Provisions et réserves		(80)	n.d.	(843)	n.d.
Total des charges d'exploitation immobilières	(15 960)	(15 210)	4.9%	(16 360)	-2.4%
RESULTAT D'EXPLOITATION IMMOBILIER	37 248	34 840	6.9%	35 697	4.3%
Résultat financier	(5 536)	(4 660)	18.8%	(4 572)	21.1%
Dissolution réserve HLM			n.d.	(271)	n.d.
RESULTAT NET IMMOBILIER	31 712	30 180	5.1%	30 854	2.8%

Le résultat net du parc immobilier (MCHF 31.7) est en hausse sur 2023 en lien avec la hausse des loyers : reflet du marché locatif genevois toujours très haut et de la dissolution de provisions en lien avec la résolution de contentieux liés aux arcades et aux hôtels.

A2-3 Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement au 31.12.2023	Comptes	BUDGET	Ecart budget	Comptes	Ecart 2022-
En kCHF	31.12.2023	31.12.2023	En %	31.12.2022	2023
					En %
Revenus d'exploitation					
Subventions et contributions publiques	140 759	134 112	5.0%	123 570	13.9%
Subventions - Canton de Genève	108 463	108 399	0.1%	96 329	12.6%
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>	<i>108 233</i>	<i>108 233</i>	<i>0.0%</i>	<i>102 062</i>	<i>6.0%</i>
<i>Subvention Etat - Fonctionnement exercice antérieur</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Utilisation (+) ou dotation (-) non dépensée mandat prestation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>-6 000</i>	<i>-</i>
<i>Autres subventions cantonales</i>	<i>230</i>	<i>166</i>	<i>38.3%</i>	<i>267</i>	<i>-13.9%</i>
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	30 304	23 431	29.3%	24 618	23.1%
Utilisation de subventions d'investissement	1 992	2 282	-12.7%	1 984	0.4%
Produits d'exploitation	4 691	3 135	49.6%	4 788	-2.0%
Produits des pensions (établissements)	596	667	-10.6%	514	15.8%
Produits de ventes diverses (Refacturation prestations du service Formation)	337	395	-14.7%	272	23.9%
Frais divers récupérés	12	13	-10.7%	11	1.3%
Utilisation de fonds et dons affectés	463	0	-	1 551	-70.2%
Autres produits d'exploitation	3 284	2 061	59.3%	2 440	34.6%
Produits immobiliers	31 712	30 180	5.1%	30 854	2.8%
Résultat du parc immobilier de rapport	31 712	30 180	5.1%	30 854	2.8%
Total des revenus d'exploitation	177 161	167 428	5.8%	159 212	11.3%
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	152 069	151 351	0.5%	136 104	11.7%
Charges d'exploitation	16 493	12 059	36.8%	11 206	47.2%
Charges liées aux établissements	222	238	-6.7%	-115	-
Autres charges (fonds affectés)	463	0	-	1 551	-70.2%
Amortissements	3 108	3 745	-17.0%	2 811	10.6%
Total des charges d'exploitation	172 356	167 393	3.0%	151 557	13.7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 805	35	> 999	7 655	-37.2%
Résultat financier	-118	-35	236.4%	-34	247.3%
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	4 688	-0	-	7 621	-

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 39 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (voir note A0-2).

Charges de personnel	31.12.2023	BUDGET	Ecart	31.12.2022	Ecart 2023-2022	
Personnel fixe	110 262	109 067	1,1%	101 080	9 183	9,1%
Personnel auxiliaire	15 418	11 584	33,1%	7 096	8 322	117,3%
Stagiaires et apprentis	558	567	-1,6%	505	53	10,6%
Primes et indemnités	1 593	929	71,4%	1 594	-0	0,0%
Masse salariale brute	127 832	122 147	4,7%	110 274	17 558	15,9%
Charges et cotisations sociales	29 247	28 546	2,5%	25 154	4 093	16,3%
Remboursement traitements par tiers	-12 277	-2 949	316,3%	-5 751	-6 527	113,5%
TOTAL MASSE SALARIALE	144 802	147 745	-2,0%	129 678	15 124	11,7%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	1 342	843	59,2%	1 473	-130	-8,9%
Personnel intérimaire	3 959	600	559,8%	3 526	432	12,3%
Recrutement	613	300	104,3%	306	307	100,2%
Formation	826	758	9,0%	677	149	22,1%
Frais divers	528	505	4,5%	445	83	18,6%
Autres frais liés au personnel	7 268	3 006	141,8%	6 427	841	13,1%
Total Charges de personnel	152 069	150 751	0,9%	136 104	15 965	11,7%

Au 31 décembre 2023, le nombre de collaborateurs de l'Hg se monte à 1'290 etp (équivalent temps plein). La hausse du dispositif RH est de +169 par rapport au 31 décembre 2022 et reflète les engagements effectués durant l'année dans le cadre du renfort nécessaire à la prise en charge des migrants arrivés massivement entre 2022 et 2023.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	31.12.2023	BUDGET	Ecart	31.12.2022	Ecart 2023-2022	
Frais de bureau et d'administration	1 207	991	21,8%	1 090	117	
Matériel,mobilier,véhicules	465	294	58,5%	427	38	
Assurances	97	106	-9,1%	80	17	
Services externes et honoraires	6 331	2 119	198,8%	1 376	4 956	
Communication et publications	488	386	26,4%	413	75	
Divers	121	103	17,4%	93	29	
Charges immobilier d'exploitation	2 899	3 102	-6,5%	2 838	61	
Frais informatique	4 885	4 778	2,2%	4 891	-6	
Total Charges d'exploitation	16 493	11 879	38,8%	11 206	5 287	

Les charges d'exploitation sont en forte hausse sur 2023 (+MCHF 5.3) en lien direct avec la forte croissance vécue au sein de l'Hg.

Amortissements

Amortissements	31.12.2023	BUDGET	Ecart	Ecart 2023-	
				31.12.2022	2022
Matériel et machines	67	23	186,7%	54	13
Informatique	2 420	1 915	26,4%	2 169	251
Mobilier	317	317	0,1%	291	27
Véhicules	11	2		5	6
Immeubles d'exploitation	293	303	-3,4%	292	1
Total Amortissements	3 108	2 560	21,4%	2 811	297

Commentaires :

- Les amortissements 2023 sont en hausse et reflètent l'impact des nombreux investissements effectués en lien avec le développement de l'Institution.
- Les règles d'amortissements sont explicitées sous les points A1-4 et A1-5.
- Les amortissements informatiques sont majoritairement couverts par l'utilisation de subventions (méthode des produits différés).

Résultat financier

Résultat financier	31.12.2023	BUDGET	Ecart	Ecart 2023-	
				31.12.2022	2022
Produits et charges d'intérêts	1	0	n.d.	1	0
Charges bancaires	-119	-35	240,2%	-35	-84
Total Résultat financier	-118	-35	236,4%	-34	-84

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes ainsi que les coûts liés aux chèques indûment encaissés.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur financements externes

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédits hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (emprunts obligataires ou hypothécaires).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2023 la dette totale du parc immobilier se monte à MCHF 363 soit environ 35% de la valeur du parc de rapport l'Hg.

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2023 est en hausse par rapport à 2022 (1.78% vs 1.62%) en lien avec la conjoncture.

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des emprunts. En 2023, la part à court terme des emprunts à long terme se monte à MCHF 127.5 néanmoins la plus grande partie de ce montant fera l'objet d'un renouvellement. (Voir A1-8).

➤ Risque de crédit (risque débiteurs) - (voir point A1-1)

Une analyse du risque de non-remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- **Débiteurs publics** : pas de risque posé sur les positions Etat Genève et SEM.
- **Débiteurs privés (usagers ou tiers)** : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou AMIG, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service du contentieux font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies ou par le service immobilier.
- **Risque sur créances AI** : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non-remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (voir point A1-8)

La trésorerie de l'Hg est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à MCHF 80. Cette limite a été revue et, en 2020, à la demande du Département des Finances, le Conseil d'Administration de l'Hg a validé le recours à un emprunt privé auprès d'un tiers pour un financement à hauteur de MCHF 80 reçu en février 2020. Cet emprunt privé a été dénoncé pour le 31 décembre 2024 et une source de financement sera mise en place d'ici là.

➤ Risque d'évaluation Immobilier

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque des bâtiments.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecoreuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

	Passifs courants		Passifs non courants	
	2023	2022	2023	2022
A moins d'un an				
Entre 1 an et 5 ans	203 024	121 963	-	216 788
Plus de 5 ans			220 905	200 443
Total	203 024	121 963	351 422	417 231

Le "Passifs courants" correspond aux dettes à court terme et passifs transitoires étant composé principalement des fournisseurs et d'autres engagements à court terme, ce compte a été placé avec une maturité à moins d'un an.

Le "Passifs non courants" correspond aux dettes à long terme (emprunts hypothécaires et obligataires), autres fonds étrangers, provisions, subventions d'investissement et fonds et dons.

➤ **Location longue durée (kCHF)**

Ce poste est constitué des contrats pour des véhicules non-inscrits au bilan et mis à disposition du personnel pour leurs déplacements professionnels.

	Engagement leasing opérationnel	
	2023	2022
A moins d'un an	65	114
Entre 1 an et 5 ans	59	65
Plus de 5 ans	-	-
Total	124	179

A3-2 – Subventions Canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2023	BUDGET	Ecart	31.12.2022
Subvention prestations Action Sociale (C 01)	396 454 556	398 650 000	-0,6%	374 666 357
Subvention votée	386 100 000	386 100 000	0,0%	407 840 000
Subvention mesures marché du travail	11 410 010	11 410 000	0,0%	11 410 000
Subvention cotisations AVS	1 140 000	1 140 000	0,0%	0
Subvention complémentaire	0	0	n.d.	0
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-2 195 454	0	n.d.	-44 583 643
Subvention prestations Asile (C 05)	77 719 747	75 455 706	3,0%	45 596 304
Subvention votée	75 455 694	75 455 706	0,0%	33 065 706
Subvention complémentaire	0	0	n.d.	44 000 000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	2 264 053	0	n.d.	-31 469 402
Total subvention DCS prestations	474 174 303	474 105 706	0,0%	420 262 661
Subvention fonctionnement Action Sociale (C 01)	89 390 435	89 390 428	0,0%	85 977 649
Subvention votée	89 390 435	89 390 428	0,0%	79 349 071
Subvention complémentaire	0	0	n.d.	6 628 578
Subvention fonctionnement Asile (C 05)	18 842 559	18 842 559	0,0%	16 084 519
Subvention votée	18 842 559	18 842 559	0,0%	14 492 175
Subvention complémentaire	0	0	n.d.	1 592 344
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	0	0	n.d.	-5 999 897
Total subvention DCS fonctionnement	108 232 994	108 232 987	0,0%	96 062 271
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	582 407 297	582 338 693	0,0%	516 324 932

- Subventions prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C01) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2023 sont les suivants :

En CHF	Votée	Crédit supplémentaire	Restit (-) ou Couv Deficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	398 650 010	0	-2 195 454	396 454 556
Subvention Prestations Asile (C 05)	75 455 694	0	2 264 053	77 719 747
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	474 105 704	0	68 599	474 174 303

Les subventions de prestations initialement votées (MCHF 474.1) ont laissé apparaître un solde 2023 de -CHF 68'599 qui sera couvert début 2024 et figure à l'actif du bilan en actif transitoire.

- Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à MCHF 103.5. Elles sont couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de MCHF 108.2 MCHF, faisant apparaître un résultat positif de MCHF 4.688.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2023-2026, le résultat de fonctionnement 2023 (soit KCHF 4'688) est reporté.

A3-3 – Principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants se présente comme suit :

En kCHF	31.12.2023	31.12.2022
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120	120
Rémunération du Conseil d'Administrations hors Présidence	124	115
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	14	14
Rémunération du Directeur général	280	272
Rémunération de la Direction générale hors DG	1324	1286
Nombre de directeurs hors DG	7	7
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	211	204
Rémunérations la plus basse au sein des directeurs	145	165

A3-4 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de kCHF 5'642). Pour 2023 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 141 HT. Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

Fondation Dr Renée Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 331) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2023, ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 8 HT.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la fondation Foyer-Handicap. Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. MCHF 4) génère des revenus affectés au versement d'aides individuelles aux seniors ou à des projets en lien avec cette population.

Le comité de fondation se compose de 5 membres dont la majorité sont désignés par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

La fondation, dont le but est de favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur d'environ MCHF 5.9.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 698) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2023 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 17 HT.

Le Conseil de fondation se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.